

PREMIERE ENTREPRISE ADAPTEE DES HAUTES-ALPES

La Blanchisserie du Buëch sera bientôt édiflée à Veynes. Première entreprise adaptée du département c'est un projet innovant de développement durable.

Un projet difficile à réaliser

Cette entreprise adaptée s'inscrit à la croisée des chemins de plusieurs problématiques, insertion professionnelle des personnes handicapées, revitalisation urbaine, emploi, développement durable, soutien de l'activité du Bâtiment. Le projet veynois a la prétention de vouloir répondre à l'ensemble de ces sujets ! Il permet également une revitalisation du territoire car le Buëch se sent écarté des enjeux touristiques, industriels, voire même agricoles, qui se jouent dans les Hautes-Alpes. La construction de cette entreprise adaptée se veut exemplaire en répondant aux exigences régionales. La Région PACA a souhaité s'engager dans une approche environnementale du bâtiment méditerranéen afin de faire évoluer les pratiques dans ce secteur d'activités. Le projet a obtenu le label OR des Bâtiments Durables Méditerranéens et est également lauréat de l'appel à projet AGIR pour 100 bâtiments exemplaires du Conseil Régional.

Mais au départ rien n'est simple !

Thierry Isnard, porteur du projet, décide après 2 ans de vaines recherches pour trouver où implanter la blanchisserie, et de nombreuses démarches auprès de plusieurs communes, d'abandonner. Mais finalement Jean-Michel Elzéard, promoteur spécialisé dans le bâtiment et le développement durable s'intéresse à son projet. La réalisation va pouvoir s'opérer !

Quelle sorte d'entreprise ?

Une entreprise adaptée, anciennement appelée atelier protégé, emploie au minimum 80% de personnes handicapées. Ces salariés exercent leur activité professionnelle dans un milieu adapté à leurs possibilités. Afin de maintenir sa compétitivité économique l'entreprise reçoit une subvention de l'Etat pour compenser les surcoûts liés à l'aménagement de l'environnement

de travail, à la perte de productivité liée à l'handicap et au financement de l'accompagnement social et professionnel en vue d'une insertion durable dans le monde de l'emploi. Néanmoins, une entreprise adaptée répond aux exigences de qualité et d'efficacité demandées par ses clients.

Cette réalisation générera une quinzaine d'emplois dès la première année pour atteindre à terme 25 emplois permanents.

Le site retenu pour l'implantation est un terrain délaissé dans la zone de la Gare de Veynes. Sur présentation du projet par la commune, Réseau Ferré de France accepte de céder une parcelle de terrain au promoteur du projet. Ce terrain se situe dans la zone de revitalisation rurale. Le terrain est proche d'un débouché de transport et des commerces. De plus la municipalité projette le lancement d'un éco-quartier à proximité du site.

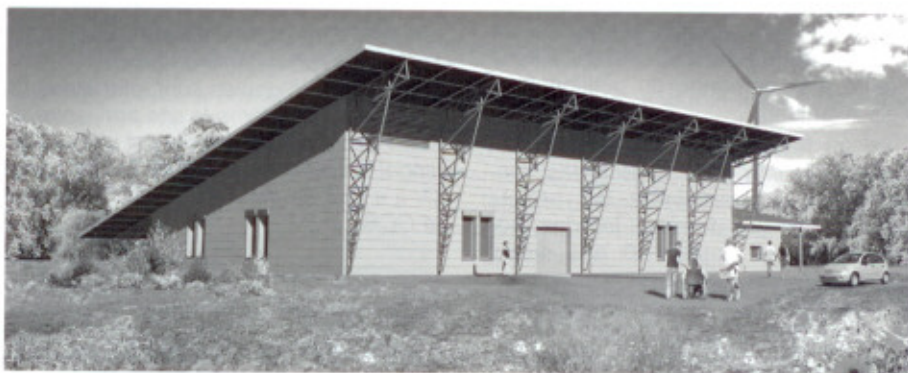
Un bâtiment écologique : Le terrain choisi permet de limiter le terrassement grâce au réemploi des gravats déplacés et tient compte des vents dominants. Le bâtiment consommera 3 fois moins que ses confrères. Grâce au respect des règles bioclimatiques, de compacité et de protection solaire en été, le bâtiment ne nécessitera pas l'emploi d'un système de climatisation.

Les besoins en chauffage seront couverts sans avoir recours aux énergies fossiles. Les déperditions énergétiques des équipements spécifiques à la blanchisserie couvrent plus d'un tiers des besoins en chauffage. Puis, l'énergie, disponible dans l'eau en sortie des laveuses, 60°C, sera transmise par un échangeur au plancher chauffant réparti sur l'ensemble du bâtiment. Ce mode de récupération permettra de couvrir + 50% des besoins. L'énergie calorifique des eaux effluentes servira à combler les besoins de chauffage et l'intégralité des besoins d'eau chaude sanitaire via l'échangeur d'un ballon tampon. De même l'air chaud sortant des séchoirs servira à préchauffer l'air entrant.

La consommation électrique sera largement compensée par la production de la centrale photovoltaïque qui permet au bâtiment de produire 30 fois plus d'énergie qu'elle n'en consommera ! La toiture sera équipée de 1 100 panneaux photovoltaïque qui réaliseront une économie de 400 T de CO² par an, représentation de la pollution de 130 véhicules, pour une production de 330 000 Kw/H, couvrant la consommation de 10% de la population veynoise ! Il est étudié l'installation d'une micro-éolienne de 5kwc à axe verticale afin de limiter son impact visuel et sonore. Sa production sera autoconsommée par la blanchisserie.

La réalisation favorise l'emploi du bois.

Coût de construction : 3 M€ - coût d'installation des machines : 500 000 €. La production électrique



Grâce aux photos virtuelles on peut se rendre compte de ce que sera, visuellement, la Blanchisserie adaptée du Buëch



photovoltaïque permettra, en termes de revente, de bénéficier d'environ 140 000 €/an. Le niveau de subvention s'élève à 20% du coût de l'opération. Le locataire, Association Blanchisserie du Buëch, s'acquittera d'un loyer faible, 1 €/mois/m² auprès du propriétaire du bâtiment, SARL 6nrj Veynes, regroupement d'entrepreneurs engagés dans le développement durable.

Les travaux devraient débuter fin juin pour être finalisés fin novembre. La blanchisserie entrera en activité courant décembre 2010.

Claudine Fouque

0,60 €

N° 4400/10600

ALPES ET MIDI fondé le
1^{er} juillet 1932 a succédé
au COURRIER DES ALPES
fondé le 1^{er} juillet 1849

ALPES ET MIDI
B.P. 194, 05005 GAP cedex
☎ 04.92.53.50.86
FAX 04.92.53.35.60
e-mail : contact@alpes-et-midi.fr
site web : www.alpes-et-midi.fr

ALPES

et midi

30 AVRIL 2010

L'hebdomadaire des Hautes-Alpes et de la vallée de l'Ubaye



DÉCOUVERTE
DE LA VIGNETTE (p. 8)



LE LAP, Sixième saison (p. 4)



(p. 12)